

Chers membres d'Ipso Facto,

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2020 n'aura pas lieu «en présentiel» comme prévu, vu la sérieuse reprise du Covid-19, mais par écrit (vote par e-mail) et/ou en visio-conférence à la date prévue.

Pour simplifier l'opération, le comité a réuni dans le présent document les principales informations résumant la situation. Bonne lecture!

Avec nos amicales salutations,

Gilbert Cujean, secrétaire-trésorier — 30.10.2020

Le 30 septembre 2020, la présidente envoie cet e-mail à Abdoulaye Yaoliré:

De: Ipso Facto ipsofacto@venoge.ch
Objet: Ipso Facto - **Fin de notre collaboration**
Date: 30 septembre 2020 à 10:25
À: Abdoulaye Yaoliré yaolire@yahoo.fr

Lausanne, le 30 septembre 2020

Académie Syldep
A l'attention d'Abdoulaye Yaoliré, directeur Ouahigouya
Burkina Faso

Copie à tous les membres de l'association Ipso Facto

Monsieur le directeur,

Suite à l'échange de mails que vous avez eu avec le comité d'Ipso Facto, nous avons soumis la question suivante à nos membres par un vote sur internet: **«La Direction de Syldep n'ayant pas fourni les explications attendues sur les informations aberrantes reçues et ayant rompu unilatéralement sa relation avec Ipso Facto, la question est: devons-nous verser le subside prévu pour la cantine 2019-2020?»**

Ce ne sont pas moins de 23 membres sur 35 qui ont répondu à la question posée, dont 15 oui, 7 non et 1 abstention.

La majorité des personnes sollicitées ayant répondu favorablement, nous effectuerons prochainement le versement auprès de la Coris Bank. De cette manière, nous clôturerons donc nos comptes pour l'année scolaire 2019-2020.

Nous regrettons vivement la détérioration des liens entre notre association et la direction de votre établissement scolaire. Dans votre dernier message, vous exprimez clairement votre refus de collaborer avec l'association Ipso Facto: **«Cependant je vois que vous n'avez plus quelqu'un à qui parler à Syldep on arrête purement et simplement le parrainage des enfants dits pauvres en tout cas à Syldep et je crois que la vie va continuer.»**

Vous comprendrez que dans ces conditions, notre association ne souhaite pas poursuivre son soutien à l'Académie Syldep et que ce versement sera le dernier effectué en votre faveur.

Nous cessons notre activité avec l'Académie Syldep après 9 années de collaboration qui ont permis l'octroi de 342 bourses d'études et la fourniture du matériel scolaire à de nombreux

élèves en situation financière difficile, ainsi que le financement de la cuisine en 2015 et les subventions destinées à améliorer les repas et aider les élèves boursiers.

En totalisant l'aide apportée à Syldep et à ses élèves, nous avons versé environ CHF 26'700, soit plus de XOF 15'000'000, ce qui représente à nos yeux un financement non négligeable. Ipsos Facto est fière de ce qu'elle a pu apporter aux élèves de votre établissement et nous estimons avoir atteint notre objectif.

Nous souhaitons longue vie et succès à l'Académie Syldep, tout en sachant que les conditions dans lesquelles vous effectuez votre travail sont très difficiles. Nous espérons que vous continuerez à accueillir et à soutenir les élèves en difficulté financière, leur permettant ainsi de poursuivre une scolarité de qualité.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées,

Association Ipsos Facto

Pour le comité: Françoise Cujean, présidente

--

c/o Françoise Cujean
Chemin de Renens 52a, 1004 Lausanne
ipsofacto@venoge.ch
www.venoge.ch/ipsofacto
IBAN: CH96 8046 0000 0534 5967 2
Banque Raiffeisen Morges Venoge, 1110 Morges

Le 1er octobre 2020, le comité envoie l'e-mail suivant aux membres, avec le résultat du vote par Doodle et la copie du message du 30 septembre à Abdoulaye Yaoliré:

Lausanne, le 1er octobre 2020

Aux membres 2019-2020 de l'Association Ipsos Facto

Chers membres,

Suite à notre AG 2020 et à ses prolongements, nous vous communiquons en pièce jointe le résultat du «Vote concernant l'envoi de 699.- € à l'Académie Syldep», ainsi que (ci-dessous) la lettre-courriel de notre présidente à Abdoulaye Yaoliré, directeur de Syldep.

Le versement sera effectué sous peu et nous vous proposons une **Assemblée générale extraordinaire le samedi 7 novembre à 11h** (à l'Espace Rambert 22 et avec un repas canadien, comme d'habitude!). Une convocation avec ordre du jour vous parviendra à temps.

Il s'agira de liquider (ou non) notre Association et, le cas échéant, de décider de l'attribution du solde de notre fortune (environ CHF 1'500.-). Le comité a d'ores et déjà décidé de ne pas se représenter au cas où Ipsos Facto poursuivrait son existence.

Nous vous invitons donc à réfléchir à l'avenir et, si vous le désirez, de nous prévenir de vos propositions (cela facilitera le déroulement de l'AGE).

Le comité tient à remercier très sincèrement tous les membres qui ont marqué leur fidélité aux idéaux humanistes de notre Association durant les 9 années de son fonctionnement. Notre action a permis à de nombreux enfants de suivre une scolarité secondaire, certains jusqu'au Bac.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement, le comité vous transmet ses chaleureuses et amicales salutations,

Association Ipso Facto

Pour le comité: Gilbert Cujean

Le 2 octobre 2020, Abdoulaye Yaoliré répondait au courriel de la présidente:

Bonjour Madame et merci pour ce mail .

Sans nul doute, votre association a énormément contribué à la scolarisation de plusieurs enfants à Ouahigouya (SYLDEP) partant de beaucoup d'enfants Burkinabè. Votre action fut d'un apport inestimable . Soyez en remercié .

Vous faites dans votre mail que le Directeur de Syldep a rompu unilatéralement le partenariat qui le liait à Ipso Facto . Je crois juste avoir fait suite à votre mail daté du 23 Mars 2020 dont l'objet était **l'avenir de notre association** . Dans le dit mail vous faites allusion à ma rupture avec Sylvie et que par conséquent un problème d'information va se poser. Du coup je vois venir un arrêt imminent de la collaboration du fait que votre association n'aura plus à qui parler à Syldep d'où ma décision de rupture car elle était dans votre démarche . Bref

Revenant à vos différentes inquiétude quant à la gestion de la cantine Je reconnais avec vous qu'il ya eu problème . J'ai après compulsé minutieusement les documents relatifs à la gestion des denrées beaucoup d'erreurs subsistes. J'ai fait confiance à mon surveillant (gestionnaire) malheureusement le rapport qu'il m'a donné n'était pas exact et du coup comme j'étais dans les examens du baccalauréat je vous ai transmit les données telle qu'elle.

Pour terminer une fois encore au nom des élèves parrainés, des parents et tout le personnel de Syldep je vous adresse mes sincères remerciements . et notre profonde gratitude. Particulièrement à Monsieur et Madame Cujean je vous adresse toute ma reconnaissance pour tout le travail abattu au bénéfice des enfants de Ouahigouya. Votre œuvre restera toujours gravé dans l'histoire de Syldep .

Merci et encore Merci

Le 5 octobre 2020, nous procédions au payement des EUR 699.- convenus (remarque: contrairement aux versements précédents, les frais sont à la charge du destinataire):

E-banking Ordre (Etranger) EUR 699.00 = CHF 766.24 (taux de change 1.0962)

Académie Syldep

M. Abdoulaye YAOLILÉ

BP 89

BF- Ouahigouya

Notification: Selon budget 2019-2020:

XOF 400'000 = subside cantine

XOF 58'500 = repas aux boursiers

Le 9 octobre 2020, nous envoyons la convocation à l'AGE aux membres, avec copie à l'Académie Syldep (comme le stipule nos statuts):

Lausanne, le 9 octobre 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Aux membres 2019-2020 de l'Association Ipsos Facto

Chères et chers membres,

Le comité de l'Association Ipsos Facto vous convoque en **Assemblée générale extraordinaire le samedi 7 novembre 2020 à 11h**, à l'Espace Rambert 22 (avenue Eugène-Rambert 22, 1005 Lausanne, 2e étage).

Ordre du jour:

- 1.- Ouverture de séance, liste de présences, salutations, quorum (25%), ordre du jour.
- 2.- Rappel de la situation: AG ordinaire 2020 et suites. État des finances.
- 3.- Discussion sur l'avenir d'Ipsos Facto: liquidation ou continuation?
- 4.- Vote de décision sur l'avenir: liquidation ou non.
- 5a.- En cas de liquidation: Décision sur l'attribution du solde d'actif.
- 5b.- En cas de continuation: Élection d'un comité (3 personnes).
- 6.- Clôture de séance.

Pour ceux qui le désirent, un repas «canadien» suivra au même endroit... comme d'habitude.

En ce qui concerne les points 5a —respectivement 5b— de l'Ordre du jour, le comité invite les membres qui auraient des propositions ou des suggestions à les lui transmettre par courriel ou/et à prendre contact avec Françoise Cujean (076 480 16 64), Elisabeth Stalder (079 910 09 47) ou le soussigné (076 588 64 24), jusqu'à la veille de l'Assemblée.

Vu l'importance de cette AG pour notre Association, nous comptons, soit sur votre présence, soit sur une procuration que vous pouvez faire au nom du comité ou de tout autre membre qui sera présent. Les procurations doivent être communiquées au comité avant la séance, par courriel, ou par écrit en direct par le membre qui en est porteur.

Rappels importants:

=> Le quorum est de 25% des membres (35 pour 2019-2020), soit 9 personnes présentes ou représentées par un autre membre.

=> Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et des représentations par procurations.

=> Pour respecter nos statuts: Une copie de la présente convocation est adressée à l'Académie Syldep qui peut assister à l'AG sans voix délibérative.

=> Au vu de la situation engendrée par le Covid-19, nous respecterons autant que possible les règles de distanciation et le port d'un masque pourra être demandé (il y en aura à disposition sur place).

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de nous faire savoir si vous pensez participer à cette Assemblée, ainsi qu'au repas «canadien». Merci d'avance.

Dans cette attente, nous vous adressons nos amicales salutations,

[signature]

Le 10 octobre 2020, réponse d'Abdoulaye Yaoliré suite à la convocation à l'AGE:

Bonjour à vous Mr et Mme Cujean.

J'accuse réception de l'ampliation de la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire Courant Novembre 2020.

Tous mes remerciements pour cette noble initiative . Je souhaite très ardemment que de cette AG sortent de positives résolutions.

Des parents d'élèves parrainés à qui on a fait savoir que le parrainage est suspendu m'ont simplement fait savoir qu'ils retireraient leurs enfants du circuit scolaires par faute de moyen . j'en souffre mais hélas ! Je tiens à vous dire que vos actes posés en faveur des enfants des familles pauvres ont fait tâche d'huile à Ouahigouya à tel enseigne que beaucoup de parents indigents se dirigent vers Syldep pour l'inscription de leurs enfants car il y a une main tendue.

Le comble et comme le malheur ne vient jamais seul l'Etat ne pourra plus contribuer à faire fonctionner les cantines scolaires et vu le grand nombre d'enfants des familles déplacées l'année scolaire serait rude .

Mesdames et Messieurs tendez la la main à ces enfants si cela est toujours possible . Dieu vous le revaudra .

Je souhaite à toutes et à tous un bonne Assemblée Générale extraordinaire

Le 30 octobre 2020: État des finances et solde de l'avoir d'Ipsos Facto.

| Situation en banque (compte Raiffeisen) | CHF |
|---|-----------------|
| Solde au 31 juillet 2020 (selon les comptes approuvés à l'AG ordinaire): | 2'274.60 |
| Cotisations (!) et dons 2020-2021: | 100.00 |
| Versement solde subside cantine 2019-2020 à Syldep (5.10.2020): | -766.24 |
| Frais OUR (à notre charge) pour l'acompte du 2.2.2020: | -16.00 |
| Taxes de paiements à l'étranger du 2.2.2020 et 5.10.2020 (*): | -6.00 |
| Taxe annuelle de tenue de compte (*): | -12.00 |
| Taxe de bouclage du compte: | -15.00 |
| Ajustement: | -0.36 |
| (*) = Sous réserve de vérification | |
| Solde d'actif prévu au 7 novembre 2020: | 1'559.00 |

*Le 7 novembre 2020, le comité d'Ipso Facto (Françoise Cujean, Elisabeth Stalder, Gilbert Cujean) proposera, au cas où la décision serait prise de liquider l'Association (point 4 de l'Ordre du jour), de transférer le solde des actifs d'Ipso Facto à l'**Association de la Maison du Coeur**, présidée par Josette Boegli.*

Il y a plus de 30 ans, Josette Boegli a créé La Maison du Coeur à Ouagadougou. Il s'agissait de recueillir et de protéger des mères célibataires et leurs enfants. De leur fournir un toit et un minimum vital, puis de les aider à rejoindre leur village d'où elles avaient souvent été chassées.

Au fil du temps, La Maison du Coeur est devenue une institution reconnue par les services sociaux burkinabè et s'est transformée en maison d'accueil pour enfants en perte. Ceux-ci y reçoivent non seulement l'hébergement complet, mais aussi un cadre (pseudo-)familial, une éducation, et ils vont à l'école. En plus, La Maison du Coeur fournit 2 fois par mois des vivres aux femmes démunies du quartier.

En 2016, à l'occasion du 30e anniversaire de La Maison du Coeur, Gilbert Cujean a réalisé un petit livre-photo dont vous pouvez télécharger le PDF [en cliquant le lien suivant](#).

Le Comité d'Ipso Facto propose de verser le solde de l'actif (environ CHF 1'500.-) à l'Association suisse qui finance la Maison du Coeur car cette organisation poursuit des buts humanitaires et de scolarisation des enfants. En plus elle a prouvé son sérieux et sa pérennité.